

Institut

de France

Académie Royale

des Beaux-Arts



Paris, le

18

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie

Rapport

de la Section d'Architecture de l'Académie Royale de
Beaux-arts, sur l'utilité de conserver des collèges de
études des Pensionnaires Architectes.

Messieurs

L'une des attributions de la section d'Architecture étant
de surveiller les travaux de Pensionnaires Architectes & d'en donner
son avis, a l'honneur de vous exposer que les Diverces Distributions dont se
compose la totalité des revenus annuels peuvent être considérés comme
divisés en deux classes. L'une comprend les études faites sur de
Monuments Antiques pendant les trois premières années; elles
appartiennent à leurs auteurs. L'autre comprend les restaurations
exigées pour le travail de 4^e année, & ces dernières restent la
propriété du Gouvernement.

Les études rendues aux Pensionnaires présentent ainsi que les
restaurations une infinité de recherches & de fragmens intéressants
recueillis avec soin, & après les édifices antiques. Souvent elles sont
le résultat de fouilles qui après avoir été comblées, ne laissent plus
aucune trace des endroits découverts, & ne peuvent plus être d'aucun
secours aux nouveaux Pensionnaires qui se proposent de faire des
études ou des restaurations sur les mêmes monuments.

La section qui garde & consulte chaque année ses rapports
sur les travaux antérieurs des Pensionnaires, désirerait
pouvoir consulter de même les Doms dont traitent ces rapports,
afin qu'en rapprochant les anciens & études du texte au quel
elles ont donné lieu, elles pussent lui en établir la comparaison
raisonnée des études des mêmes monuments, & dresser au
plus tard par les Pensionnaires qui se succèdent. Les nouveaux
rapports en acquerraient un degré d'exactitude & de plus en
présenteraient beaucoup plus d'intérêt.

J.

Il en résulterait encore un autre avantage qui seroit d'entretenir
 ces Dessins mêmes l'émulation des nouveaux Pensionnaires & de
 qui redoubleroient d'efforts pour rendre leurs travaux le plus
 complets possible, lors qu'ils sauraient que l'Académie posséde
 celui de leur prédécesseur.

En conséquence, votre Section d'Architecture à l'homme
 Devous proposer Messieurs, de faire prendre chaque année
 Des Calques de Dessins envoyés De Rome par les Architectes
 Pensionnaires pendant les trois premières années de leur
 séjour. Les calques seroient conservés avec les restaurations
 et formeroient par la suite, Des Archives précieuses pour l'art
 et pour l'histoire. C'est là, et peut être là seulement, que l'on
 trouveroit réunies toutes les découvertes faites sur les antiquités
 De Rome. Si quelque chose peut faire apprécier l'importance
 et l'utilité de cette mesure, c'est que, déjà, nous avons &
 regretté la perte de quelques intéressants trouvés
 au Colisée, au temple De Jupiter Stator, au Capitole et autres
 édifices et qui feroient partie Des études envoyées il y a
 quelques années par Des Pensionnaires qui les ont soumis à
 votre Commission. Il ne vous reste plus pour vous, Messieurs
 d'autre souvenir, que par les rapports qui vous en ont été faits.
 il est sans doute de recueillir le plus d'un immense Sceau
 aussi important, et à votre Section se plaît à croire
 que bientôt l'en s'empromettra l'offrir à l'Académie les Dessins
 et Documents relatifs aux découvertes qui ont produites et qui
 produisent journellement les feuilles continuelles qui se font
 dans Rome. Elle ne doute pas que chacun De ces anciens
 Pensionnaires ne tînt à honneur d'être inscrit dans cette
 précieuse collection, qui attesterait à la fois son ardeur
 à remplir ses obligations, ainsi que son zèle et son talent
 dans la pratique De son art.

Si l'Académie partage l'opinion De la Section sur l'utilité
 De la mesure qu'elle à l'homme de lui proposer, et qu'elle
 veuille bien la adopter, la Section lui fera observer que son
 moyen de l'exécution sont prompts faciles et peu dispendieux.

Elle pense que pendant les deux mois consacrés chaque
 année à l'examen Des Dessins, un jeune Pensionnaire auroit le
 loisir de calquer tous les Dessins De l'œuvre, sous la direction
 même De la Section d'Architecture. Une somme annuelle
 d'environ trois cents francs seroit suffisante, et si le Ministère
 n'en accordoit pas le crédit supplémentaire, cette somme
 pourroit être prise sur les fonds particuliers De l'Académie.

Il seroit dans ce cas ajouté un règlement sur
 article ainsi conçu:

« La Section d'Architecture fera prendre chaque
 année Des calques Des Dessins envoyés par les Pensionnaires
 Architectes »

" Architectes, pendant les trois premières années de leur séjour à Rome,
 " afin de lui faciliter, pour les rapports qu'elle doit faire annuellement
 " sur ces ouvrages, les moyens d'examen et de comparaison, et
 " pour la mettre à même de présenter un résumé général des
 " études successives de chaque pensionnaire. "

Par les membres de la section d'Architecture de
 l'Académie Royale des Beaux arts de l'Institut.

Le 29 Novembre 1828.

Signé Percier, Debret, Le Bas, La Barre, Vaudoyer
 Guyot Fontaine

Pour Copie Conforme:
 Le Secrétaire Perpétuel de
 l'Académie Royale des Beaux arts.
 Quatremaire de Quincy